

CODE DE VIE

Règles de vie et de fonctionnement

Présentation

Le code de vie de l'école secondaire Henri-Dunant présente les règles de vie, les règles de fonctionnement ainsi que les comportements attendus de la part de tous les élèves fréquentant notre établissement. Il s'agit d'un outil simple qui permet aux élèves de connaître les attitudes visées pour favoriser leurs apprentissages et leur développement. Il s'agit aussi d'un outil de référence pour les différents intervenants de l'école.

Règle : Formule qui explique ce qui doit être fait dans une situation donnée.

Comportement attendu : Manifestation observable d'une action faite par une personne.

Mission du code de vie

Tous les membres du personnel de l'école secondaire Henri-Dunant s'engagent à mettre en place des conditions favorables au respect du code de vie dans le but d'offrir un enseignement de qualité, d'apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble et de les préparer à la vie en société. À travers la bienveillance et l'ouverture aux autres, ils créent un environnement stimulant et guident les élèves dans leur évolution personnelle et scolaire. Ils les amènent à s'épanouir et à rester motivés dans un milieu auquel les élèves s'identifient et où chacun des acteurs développe son plein potentiel tout en étant fier de ses accomplissements.

Le personnel de l'école est responsable de l'enseignement et de l'encadrement des élèves. Il veille à l'application du code de vie en intervenant auprès des élèves selon la situation. Chaque élève est responsable de respecter le code de vie et de collaborer avec les adultes.

Application

Notre code de vie s'applique en tout temps et en tout lieu. L'élève qui participe à une activité pédagogique, sportive, culturelle ou autre activité organisée par l'école doit le respecter. Il s'applique aussi pendant les temps de pauses et de dîner, lors des sorties éducatives, des voyages, etc.

RÈGLES DE VIE

Comportements attendus

Valeurs	RESPECT	COLLABORATION	RIGUEUR
	se reflète par l'écoute, la civilité, l'ouverture aux autres et la responsabilisation individuelle.	se reflète par le travail d'équipe, l'entraide et le partage d'expertise dans le but atteindre un objectif commun	ingrédient essentiel à la réussite, se manifeste par l'engagement, la persévérance, l'application des meilleures pratiques et un travail assidu.
En tout temps	Je participe au bon climat de l'école. Je démontre une attitude respectueuse et je respecte les consignes de tout le personnel. Je prends soin de l'environnement et du matériel. Je suis au bon endroit au bon moment. J'utilise un langage verbal et non verbal adéquat et des comportements pacifiques. J'adopte un comportement sécuritaire et respectueux envers les autres. Je porte attention aux adultes qui s'adressent à moi et je m'identifie au besoin.		
Corridors, escaliers et entrées	Je marche lorsque je me déplace. J'utilise un ton de conversation. Je jette mes déchets poubelles et je garde les lieux propres.	Je laisse le passage libre pour la circulation. J'adopte un comportement pacifique (sans tirailage).	
Salle de classe	Je respecte les règles de classe établies par les enseignants. J'écoute et je porte attention à la personne qui parle.	Je respecte le droit de parole. Je reste en classe pendant toute la durée du cours.	Je suis à l'heure à mon cours avec tout le matériel nécessaire. Je fais la tâche demandée en respectant les consignes (ou au meilleur de mes capacités).
Cafétéria	Je mange calmement, assis à une table lors du dîner. Je jette mes déchets poubelles et je garde les lieux propres.		
Casiers	Je vais aux casiers uniquement lors des moments permis pour déposer ou récupérer mes effets personnels et je quitte par la suite. Je marche calmement dans la zone des casiers.	Je laisse le passage libre pour la circulation. J'évite les attroupements.	
Gymnase	J'utilise le matériel et l'espace de manière sécuritaire pour moi et les autres.	Je respecte le droit de parole. J'adopte des comportements sécuritaires avec les autres et le matériel.	Je suis à l'heure à mon cours avec tout le matériel nécessaire. (uniforme de sport de l'école) Je participe aux activités proposées.
Toilettes / Vestiaires	Je sors aussitôt que j'ai terminé. Je respecte l'intimité des autres et je reste seul dans ma cabine. Je respecte la propreté des lieux et je jette mes déchets au bon endroit.		
Bibliothèque	Je m'assois pour lire et je chuchote quand je dois parler. J'utilise ma carte étudiante pour les prêts.	Je dépose les livres consultés sur le chariot prévu à cet effet.	J'utilise les ordinateurs pour des travaux scolaires seulement.
Laboratoire de science	J'attache mes cheveux. Je porte mes lunettes de sécurité dès que je manipule.		Je manipule le matériel avec soin en respectant les consignes de travail sécuritaires pour les autres et pour moi.
Extérieur	Je respecte l'environnement. Je jette mes déchets dans les poubelles.		

Règles de fonctionnement

L'école Henri-Dunant a le souci d'offrir à ses élèves et à tout son personnel un environnement sain et sécuritaire. Nous encourageons des relations fondées sur le respect, la collaboration et la rigueur.

Mesures de soutien et conséquences éducatives

Face à un manquement de ces règles de vie, un geste réparateur relatif à votre offense devra être posé. Après analyse de la situation, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés. La communication avec les parents est un outil essentiel au développement des comportements attendus à l'école. À titre de principaux partenaires, ils doivent être informés rapidement, dans un premier temps par l'enseignant concerné ou, selon le cas, par tout intervenant scolaire, de toutes situations inappropriées concernant leur enfant. Le refus de collaborer des élèves N'EST PAS toléré.

Interventions éducatives	Conséquences éducatives
• Rappel du comportement attendu • Avertissement verbal • Enseignement des comportements attendus • Discuter avec l'élève hors de la classe • Place stratégique donnée à l'élève • Rencontre élève-intervenant de l'école • Contrat personnalisé avec renforcement accru des bons comportements • Communication avec les parents • Rencontre élève-parents-intervenant-direction • Référence à un professionnel (avec l'accord des parents) • Ateliers d'habiletés sociales • Référence à des organismes externes (CISS, DPJ...) • Rencontre avec le policier-éducateur • Mise en place d'un protocole d'interventions individualisé	• Présentation d'excuses verbales ou écrites • Reprise de temps durant la pause, au dîner ou lors des journées pédagogiques • Reprise du travail non fait ou mal fait • Confisquer un objet • Réflexion écrite et discussion avec un intervenant • Geste de réparation • Travaux communautaires • Ateliers d'habiletés sociales obligatoires • Encadrement spécifique lors des pauses • Suspension interne • Suspension externe et retour avec le parent

Agenda

L'élève doit apporter son agenda à tous ses cours. Il s'agit d'un outil de planification essentiel à sa réussite. Il sert à inscrire les devoirs, les leçons et les évaluations. De plus, il est utilisé pour la communication entre les parents et le personnel scolaire ainsi que pour toutes les sorties de classe.

L'élève doit le garder en bon état tout au long de l'année. Si ce dernier le perd, le brise ou retire certaines sections, il devra s'en procurer un autre. Des frais seront alors chargés aux parents.

Horaire de l'école

1 ^{re} période	9 h 40 à 10 h 55
Pause	10 h 55 à 11 h 10
2 ^e période	11 h 10 à 12 h 25
Dîner	12 h 25 à 13 h 45
3 ^e période	13 h 45 à 15 h 00
Pause	15 h 00 à 15 h 20
4 ^e période	15 h 20 à 16 h 35

Protocole d'assiduité scolaire

Objectif: Favoriser la réussite scolaire des élèves et maintenir un climat propice aux apprentissages en instaurant des attentes claires en matière d'assiduité et de ponctualité.

Principes généraux

- La ponctualité et l'assiduité sont essentielles à la réussite scolaire.
- Les parents doivent obligatoirement aviser l'école **le jour même** pour tout retard ou absence.
- Chaque élève est responsable de développer cette compétence clé dans le cadre de son cheminement scolaire.

Au son de la première cloche : L'élève doit déposer ses effets personnels dans son casier, prendre son matériel scolaire et se diriger vers son local de classe.

Au son de la 2e cloche : Les élèves doivent déjà être en classe assis prêt à travailler. Tout retard non-motivé **sera sanctionné**.

Retards non motivés – Sanctions :

1er retard	- Communication aux parents - Reprise de temps obligatoire de 12h30 à 13h00 au local 211
2e et 3e retard	- Reprise de temps de 12h30 à 13h15 au local 211 - Communication aux parents
4e retard ou plus	- Retour en classe conditionnel à une rencontre obligatoire entre les parents, l'élève et la TES - Possibilité de contrat d'engagement

Important : Les périodes de récupération ne peuvent en aucun cas remplacer les reprises de temps.

Absences non motivées :

Une absence est considérée comme **non motivée** si :

- Aucun avis n'a été transmis à l'école dans la journée même;
- La raison fournie n'est pas jugée valide par la direction (ex. : "il s'est levé en retard", "il ne voulait pas venir", "il a manqué l'autobus").

Les sanctions seront identiques à celles des retards non motivés.

L'assiduité, une priorité :

Loi de l'Instruction publique, art. 17.

« Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire »

Tout élève doit fréquenter les 180 jours de classe prévus au calendrier scolaire et participer à tous les cours déterminés à son horaire et aux activités éducatives.

Avant la première période, les parents ont la responsabilité d'aviser l'école en cas d'absence ou de retard en laissant un message au secrétariat de niveau de leur enfant en précisant la raison de l'absence. Les présences sont prises au début de chaque cours et toute absence est systématiquement signalée aux parents.

Casiers

Tous les élèves doivent obligatoirement avoir un cadenas et barrer leur casier. Les vêtements d'extérieur, les sacs à main et les sacs à dos doivent être déposés dans le casier de l'élève. L'aire des casiers est barrée pendant les cours. Chaque élève doit occuper seul le casier qui lui est assigné tout au long de l'année scolaire. Le partage de casier avec un autre élève n'est pas autorisé.

Local L'Entracte

Un enseignant peut référer un élève au local L'Entracte lorsque celui-ci ne respecte pas les règles de la classe malgré les interventions. Dès son arrivée au local, il sera accueilli par un intervenant et une démarche réflexive sera entamée. Un retour sera fait avec l'enseignant. Les parents seront informés de la sortie du cours par messagerie. L'élève doit respecter les règles de l'Entracte.

Si l'élève ne respecte pas les règles du local ou s'il est sorti deux fois de classe dans la même journée pour une période complète en raison de son comportement, il sera retourné à la maison.

Remise des travaux et évaluation

L'élève doit noter les travaux à remettre dans son agenda. Il doit respecter les exigences pédagogiques de chaque enseignant (forme, date de remise, etc.). Dès le premier jour de retard, l'enseignant informe l'élève et le parent du travail non remis et l'inscrit dans le mosaïque de l'élève. L'enseignant convient avec l'élève d'une nouvelle date de remise. Si le travail n'est toujours pas remis, l'élève sera convoqué pour terminer le travail au moment déterminé par l'enseignant (en dehors des heures de classe ou lors d'une journée pédagogique).

La détermination de la note du bulletin de l'élève doit être fondée sur l'interprétation des preuves d'apprentissage qui proviennent notamment des examens et des travaux d'évaluation de l'élève. Pour porter son jugement professionnel, l'enseignant doit tenir compte, entre autres, du nombre de travaux d'évaluation incomplets ou non remis.

Si l'élève s'absente pendant une évaluation, il sera convoqué pour la reprendre avant les heures de classe ou lors d'une journée pédagogique. Le parent sera responsable du transport de son enfant.

Intégrité académique : Plagiat et IA

Le plagiat sous toutes ses formes est strictement interdit.

- **Interdictions** : Copier le travail d'autrui, une source externe ou utiliser l'intelligence artificielle (IA) pour générer, traduire ou structurer un travail.
- **Production originale** : Chaque travail doit refléter la réflexion personnelle de l'élève.
- **Mesure 30812** : L'utilisation de l'ordinateur portable est un privilège visant à soutenir l'apprentissage. Les règles d'intégrité s'appliquent à tous les outils technologiques.
- **Conséquences** : En cas de tricherie ou d'usage inadéquat de l'IA, l'élève devra reprendre l'évaluation et d'autres conséquences pourraient être envisagées selon la gravité de la situation.

Consommation de substances illicites et d'alcool

À l'école secondaire Henri-Dunant, la consommation et la vente de drogue et d'alcool sont interdites et sont considérées comme un manquement grave. Vous devez consulter, en annexe, le protocole à ce sujet.

Nourriture

Les élèves doivent uniquement manger à la cafétéria de l'école. Une exception est accordée à ceux qui sont en récupération. Les élèves ont la responsabilité de jeter leurs déchets et de maintenir les lieux propres.

Commande et consommation de nourriture en provenance de l'extérieur

Il est formellement interdit aux élèves de se faire livrer ou de consommer de la nourriture provenant d'un restaurant à l'école. Dans le cas où un livreur se présenterait, il sera prié de faire demi-tour et de retourner avec la commande.

Chandail à capuchon (hoodie) des Cavaliers et de finissants

Dès le début de l'année, les élèves ayant acheté le chandail à capuchon (hoodie) officiel des Cavaliers pourront le porter chaque vendredi afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'école.

Pour les finissants :

Dès l'obtention de leur chandail, les finissants ayant acheté le chandail de finissants pourront le porter à chaque vendredi afin de souligner leur parcours et leur engagement.

Prévention de la violence et de l'intimidation

Vous pouvez consulter le plan de lutte sur le site de l'école <https://henri-dunant.cssmi.qc.ca/ecole/violence-et-intimidation/>
Voir l'annexe sur le sujet.

Pour signaler un cas d'intimidation, veuillez vous adresser à l'éducatrice de niveau.

Cours d'éducation physique

L'uniforme officiel de la **collection Raphaël U** est la tenue exigée pour tous les cours d'éducation physique, de secourisme et lors des sorties sportives. Pour garantir le respect des règles d'hygiène et le maintien d'une tenue vestimentaire appropriée au milieu scolaire, les directives suivantes doivent être suivies :

- **Changement de tenue obligatoire** : Les élèves doivent obligatoirement se changer avant et après chaque cours. Il est interdit de circuler dans l'école avec sa tenue de sport en dehors des périodes d'activités physiques.
- **Pantalon de jogging** : Le port d'un pantalon de jogging bleu marine uni est toléré uniquement durant le cours. Il ne peut être porté pour se déplacer dans les corridors.
- **Ajustement de la tenue** : Les pantalons et les shorts (ou culottes courtes) doivent être portés et maintenus à la taille en tout temps.
- **Activités de plein air** : Il est de la responsabilité de l'élève de prévoir des vêtements de rechange adaptés aux conditions météorologiques pour les cours extérieurs.
- **Vêtements d'extérieur et ponctualité** : Les manteaux et vêtements d'extérieur ne peuvent pas être portés à l'intérieur de l'école. L'élève doit également s'assurer de se changer rapidement après le cours pour limiter le temps de transition.
- Les espadrilles doivent être propres, ajustées et attachées serrées par-dessus la languette.

Ponctualité et assiduité : Le cours commence et s'achève au son de la cloche. L'élève doit être présent au gymnase pour toute la durée de la période. **Tout retard entraînera une reprise de temps au gymnase ou au local de reprise de temps, selon le choix et le moment déterminés par l'enseignant.**

Bijoux

Pour éviter les blessures, les bijoux et les montres de tout genre sont interdits lors du cours d'éducation physique.

Blessure / maladie

Dans le cas où le parent juge que son enfant ne peut pas faire son cours d'éducation physique (blessure ou maladie), le parent doit informer l'école et l'enseignant par courriel. L'élève devra tout de même se présenter à son cours pour donner sa présence. Si la maladie ou la blessure perdure, un billet du médecin sera exigé.

Cadenas

L'utilisation d'un cadenas est fortement suggérée pour assurer la sécurité de vos biens dans les vestiaires.

Collection Raphaël U

Les vêtements de la collection doivent être propres, **non modifiés** et en bonne condition. Les élèves doivent obligatoirement porter la tenue vestimentaire adéquate partout dans l'école, tout au long de la journée, de l'arrivée au départ, incluant les pauses et l'heure du dîner. La tenue vestimentaire est exigée lors des sorties éducatives et journées pédagogiques lorsque l'élève est convoqué. En cas de non-conformité, un prêt de vêtement est fait à l'élève. Des frais de 3\$ par vêtement par jour seront facturés. Tout vêtement non retourné après une semaine sera facturé au coût réel de ce dernier. Les vêtements doivent revenir lavés.

Chandails à manches courtes (coupe féminine ou masculine)

Chandails à manches longues et chauds



Un chandail uni (blanc, gris, bleu marine ou bourgogne) est permis sous le polo, le cardigan et le kangourou. Le soutien-gorge ne doit pas être visible. Le capuchon ne peut être porté à l'intérieur de l'école.

Bermudas, capris, pantalons, jupes et robe



La jupe-culotte et la robe ne doivent subir aucune modification. Le pantalon, la jupe-culotte et le bermuda doivent être portés à la taille, et les sous-vêtements ne doivent en aucun cas être visibles. Les collants doivent être unis, opaques et de couleur noir, bleu marine, gris ou blanc. Les élèves qui souhaitent se procurer le polo blanc, le pantalon ou le bermuda auprès d'un autre fournisseur peuvent le faire, à condition de respecter rigoureusement les critères suivants : choisir un vêtement de **même couleur** et de **même coupe** que ceux de la collection, apposer le logo de l'école à l'endroit prévu à l'aide d'un décalque thermocollant et, au besoin, en assurer le remplacement en cours d'année.

Éducation physique



Les souliers de course sont obligatoires.

Informations supplémentaires sur la tenue vestimentaire

L'hijab doit respecter les couleurs de la tenue vestimentaire soit le blanc, le marine et le bordeaux. La casquette ou tout autre couvre-chef est interdit en tout temps à l'intérieur de l'école et doit demeurer dans le casier.

Bibliothèque

Heures d'ouverture: 9 h 15 à 16 h 30

En tout temps, le climat doit demeurer approprié à la lecture et aux travaux.

Autorisé



Non autorisé



Accès durant les périodes de classe

Un élève qui se présente à la bibliothèque durant un cours doit préalablement avoir une autorisation d'un membre du personnel ou être accompagné.

Prêt / retour / réservation

Chaque élève peut emprunter 5 volumes à la fois pour une durée de 15 jours d'école. Il doit utiliser obligatoirement sa carte étudiante pour emprunter un document. Tout document perdu ou remis en mauvais état fera l'objet d'une facturation.

Ordinateurs & impressions

En tout temps, les ordinateurs sont réservés aux travaux scolaires uniquement. La carte étudiante est obligatoire pour un emprunt.

Perte/vol/bris

L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou brisés. Les élèves sont invités à laisser leurs objets de valeurs à la maison. L'élève est responsable de ses objets personnels et des précautions qu'il doit prendre pour les préserver (ex : barrer son cadenas, attacher et barrer son vélo à l'endroit indiqué, utiliser un cadenas en éducation physique, etc.). Tous les objets perdus se retrouvent près du local des surveillants.

Signatures

J'ai pris connaissance du code de vie, des encadrements et de la tenue vestimentaire de l'école secondaire Henri-Dunant et je m'engage à les respecter :

Signature de l'élève : _____

Nous avons pris connaissance des règles de conduite de l'école et encourageons notre adolescent(e) à les respecter :

Signature du parent ou tuteur

Signature du parent ou tuteur